



REGLEMENT Rencontres DIVISION LOISIR (DL)

CODEP 28- SAISON 2019-2020

SOMMAIRE

Article 1 : GENERALITES	-----page 3
Article 2 : ACCESSION	-----page 3
Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES	-----page 4
Article 4 : HIERARCHIE DES JOUEURS	-----page 4
Article 5 : QUALIFICATION DES JOUEURS	-----page 4
Article 6 : JOUEURS TITULAIRES, JOUEURS MUTES	----- -- page 4
Article 7 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE	----- - page 4
Article 8 : BAREME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES	----- -- page 4
Article 9 : DROITS D'ENGAGEMENTS	----- --page 5
Article 10 : CONDITIONS D'ACCUEIL CLUB – Détails	-----page 5
ANNEXE 1: DETAIL DES BASSINS DU CODEP 28	-----page 6





CODEP 28 SAISON 2019-2020

REGLEMENT RENCONTRES DIVISION LOISIR (DL)

Article 1 : GENERALITES

La Division Loisir est une division amicale proposant des rencontres ponctuelles par bassins (cf annexe1), dans l'année en fonction du calendrier, organisées par le Comité Départemental d'Eure et Loir. **Ce n'est pas un championnat interclubs.**

Rencontres par équipe, sous format de double dame, homme et mixte

2. Rencontres réservées aux clubs et joueurs du Codep 28 affiliés FFBaD pour la saison 2019-2020, ayant un classement NC -P10 maximum. (au plus tard à la date de l'évènement).

Ces matchs de type loisir et **amicaux** seront mis en place ponctuellement dans le calendrier annuel du comité. La date pourra être annulée par manque de participants (au minimum 4 équipes).

3. Possibilité de mixité des clubs, inscription 1 semaine avant l'évènement par lien internet envoyé aux clubs et présidents ainsi que sur le site internet du Codep.

4. La Division Loisir se déroulera en semaine de préférence, n'excluant pas une proposition en week-end, et en dehors des vacances scolaires **selon les disponibilités des gymnases accueillant la rencontre.**

Début des rencontres par bassins : Janvier 2019, date et planning à suivre. **(1mois sur 2 en alternance avec la division Women's Meetings).**

Matchs doubles hommes, dames et mixtes organisés sous forme de poule en fonction du nombre de participants. **Matchs au temps ou en 2 sets gagnants de 11 points et ou 2 sets gagnants de 21 points selon le nombre de participants, de terrains disponibles dans les clubs.**

Composition de l'équipe : au minimum 2 filles et 2 garçons **du même club ou non.**

5. Le montant des droits d'inscription **est fixé à 2€/pers.**

6. La Responsable de la Division Loisir, SEGRETAINE Stéphanie et/ou le GEO (SOC) du club recevant la rencontre devra veiller à faire respecter le présent règlement et le faire appliquer par tous les participants.

La responsable de la Division Loisir enverra les infos par mail :

DLOISIRCODEP28@GMAIL.COM

Inscription par lien mail « ASKABOX », envoyé pour chaque rencontre proposée, clôture des inscriptions 1 ou 2 jours avant la manifestation.

Article 2 : ACCESSION / BASSINS

Pas d'accession ni de rétrogradation, pour participer à la rencontre Division Loisir – DL.

Inscription ponctuelle possible sans obligation de participer à toutes les journées proposées.

Rencontres et matchs (**amicaux**)

- Faire partie dans la mesure du possible du bassin où la rencontre est proposée.

Cf/ annexe : détail des bassins CODEP28



Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes peuvent être composées de joueurs du même club ou mixité des clubs par bassins possible.

Possibilité de s'inscrire seul auprès du responsable de la manifestation, des paires pourront être ainsi constituées en XX.

Cadets, Juniors, seniors ou vétérans uniquement.

Article 4 : Hiérarchie des matchs :

Il n'y a pas de hiérarchie de classement à respecter, matchs amicaux.

La composition et l'alignement des joueurs seront libres pour chaque équipe.

Article 5 : QUALIFICATION DES JOUEURS

Tout joueur participant à une rencontre Division Loisir doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :

- Avoir une licence validée pour la saison,
- posséder un **classement NC- P10** au maximum **à la date de l'évènement**.

Article 6 : JOUEURS TITULAIRES, JOUEURS MUTES

6.1 Un joueur inscrit dans un championnat interclub est autorisé à s'inscrire sur **les rencontres** Division Loisir, pas de restriction de participation.

Dans la limite du classement **NC-P10**.

Pas de joueurs minimes acceptés pour ces rencontres.

Article 7 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Les lieux et dates seront communiqués aux présidents des clubs, **référénts adultes** et diffusion sur le site du CODEP 28.

7.1 Le début des rencontres aura lieu de préférence à 20h00 en semaine.

7.2 **–matches sous forme de poule, au temps ou au point à définir en fonction du nombre de participants et du nombre de terrains disponibles sur la rencontre – (à raison de 4 matchs par équipes composées par rencontre dans la poule).**

7.3 – Chaque participant pourra apporter une boisson ou collation à partager à la fin de la rencontre. Le club hôte pourra prévoir les verres, couverts, sacs poubelles et sopalin...

7.4 **Les joueurs devront prévoir des volants pour les matchs qui seront disputés / ET-OU / des volants plastiques pourront être fournis par le Codep 28 .**

Dès que nous aurons un joueur **classé P11** sur le terrain, le volant plume sera au bon vouloir du joueur classé.

Article 8 : BAREME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES

La division Loisir est non officielle et aucun points ne seront comptabilisés à l'issue de la rencontre.



Article 9 : DROITS D'ENGAGEMENT

Des droits d'engagement seront perçus par le Comité Départemental d'Eure et Loir.

Le montant des droits d'inscription **est fixé à 2€/pers.**

Paiement de préférence par virement, avant l'évènement au plus tard dans les 48h suivant la manifestation. Un mail récapitulatif sera envoyé aux Présidents et référents adultes.

Il sera possible de régler sur place par chèque ou en espèces (**merci de faire l'appoint**)..

En cas de paiement par virement, bien préciser le motif du virement copie trésorier du codep + responsable DL -Division Loisir:

tresocodepbad28@gmail.com

dloisircodep28@gmail.com

Exemple :

« Nom du club » /DLOISIR /« et lieu de la rencontre »

Crédit Mutuel Luisant FR76 102 78 736 000 011 245 001 79

Banque : 10278 Guichet : 37360 N° Compte : 00011245001

Clé : 79 Domiciliation : CM Luisant BIC : CMCIFR2A

Inscription par lien ASKABOX, envoyé pour chaque rencontre proposée, clôture des inscriptions 1 ou 2 jours avant la manifestation.

Stéphanie SEGRETAIN par Mail - DLOISIRCODEP28@GMAIL.COM

En cas de besoin, 06.63.11.83.58

Date limite des inscriptions **1 ou 2 jours avant la manifestation**

Début du championnat à partir de **Janvier 2019.**

Article 10 : CONDITIONS D'ACCUEIL CLUB - Détails à savoir

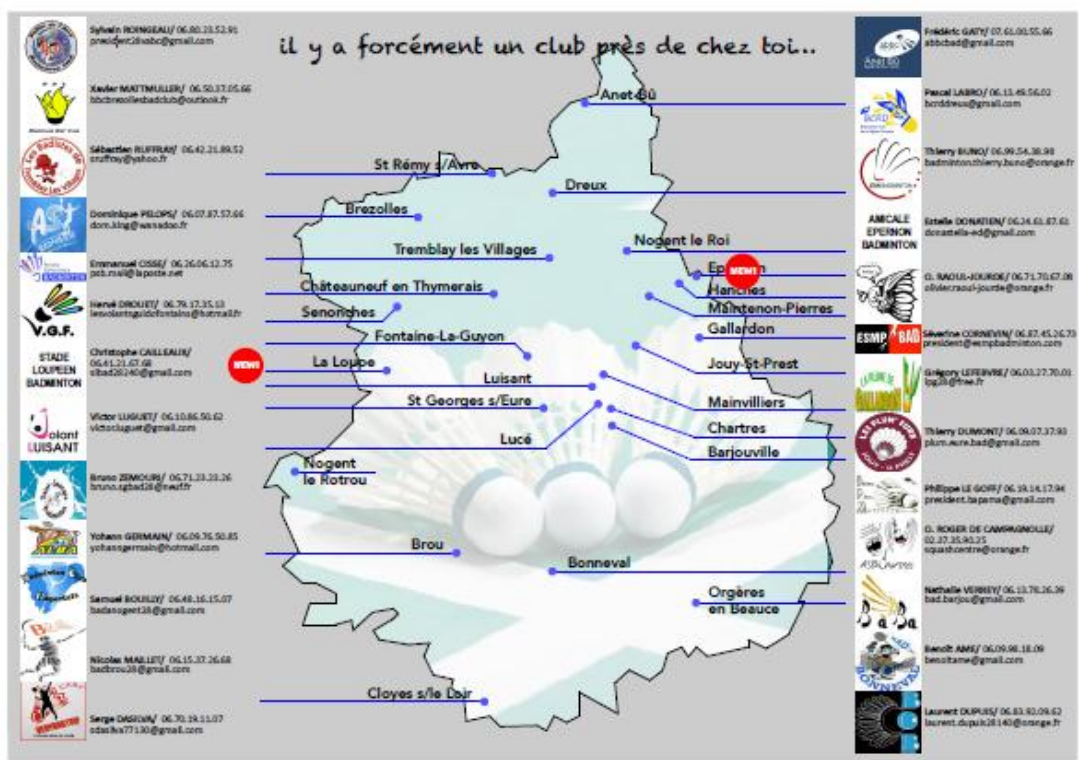
Pas d'organisation particulière pour le club hôte.

Laisser à disposition 2 à 3 terrains de double pour recevoir la rencontre.

Prévoir table pour organiser le pot de l'amitié (collations et boissons apportées par chaque participantes)

Prévoir, verres, assiettes, couverts, sacs poubelles, ... en cas de besoin

Annexe 1 – Détail des bassins du Codep28 - Saison 2018-2019



Détail des 4 bassins situés sur le comité 28 badminton.

Bassin n°1 :

- Anet /Bù
- Dreux
- Nogent le Roi
- Châteauneuf en Thymerais
- Tremblay les Villages
- Brezolles
- St Rémy s/Avre

Bassin n°2 :

- Epernon
- Hanches
- Maintenon-Pierres
- Gallardon
- Jouy St Prest
- Chartres

Bassin n°3 :

- *Mainvilliers
- *Barjouville
- *Bonneval
- *Orgères en Beauce
- *Cloyes s/ le Loir
- *Brou
- *Lucé

Bassin n°4 :

- * Nogent le Rotrou
- * St Georges s/Eure
- * Luisant
- * La Loupe
- * Fontaine la Guyon
- * Senonches